

CTMESR du 6 décembre 2021

Intervention liminaire Sud éducation & Sud Recherche EPST - Solidaraires

Vus les agendas particulièrement fluctuants et les nombreuses annulations de ce CT ministériel, notre intervention liminaire risque d'être un peu plus longue que d'habitude car elle abordera plusieurs sujets.

Notre premier point concernera la plateforme « trouver mon master »

La sélection à l'Université, que ce soit en L1 ou en M1, fait des ravages et contrevient à ce droit pourtant essentiel et inaliénable, celui d'étudier : la mobilisation des étudiant-e-s sans facs de Nanterre depuis plus d'un mois maintenant, que SUD éducation et Sud Recherche EPST soutiennent, en est un exemple saillant ! La pénurie dans laquelle l'ensemble de l'ESR est plongé depuis tant d'années engendre ces situations où des jeunes se retrouvent sans affectation au mois de décembre, ou alors avec des propositions d'affectation très éloignées de leur souhait d'études.

Nous avons dénoncé la plateforme Parcoursup, dispositif inique qui aggrave les inégalités sociales et scolaires sans résoudre la crise de l'accueil des bacheliers et bachelières dans l'ESR. La nouvelle plateforme « Trouver Mon Master » que le ministère veut imposer dans un calendrier au pas de charge, poursuit cette logique pour les étudiantes et étudiants de L3. Avec une application dès cette année, ces dernières et ces derniers devront formuler un certain nombre de vœux dès ce mois de mars, dévalorisant le second semestre de la L3 et occasionnant un stress supplémentaire pour des étudiantes et étudiants de L3 qui n'ont aucune connaissance de cette nouvelle plateforme. Un grand nombre se retrouveront ainsi embarqué-e-s dans des Masters par défaut. Du côté des équipes pédagogiques mises devant le fait accompli, cette nouvelle voie de sélection constituera une charge de travail administrative considérable, au détriment de la formation.

Avec l'autonomie des universités, on assistera une fois de plus à une véritable concurrence libre et faussée entre établissements, via des algorithmes opaques et qui à nouveau défavoriseront les classes populaires et les universités considérées de « second rang ».

SUD éducation et Sud Recherche EPST dénoncent et s'opposent à cette nouvelle plateforme de sélection qui ne règle rien. Pour répondre à la question de l'accueil et de l'encadrement des étudiant-e-s, il faut des moyens pour créer des postes, pour améliorer les conditions matérielles d'enseignement et d'études et pour la construction d'universités.

Le ministère persiste dans son obstination à ne pas écouter et ne pas respecter les représentant-e-s de la communauté universitaire puisque que les responsables de Masters sont déjà sollicité-e-s, sans que cette plateforme n'ait été présentée en instance.

SUD éducation et Sud Recherche EPST refusent toute forme de sélection, qu'elle se fasse par Parcoursup ou par cette nouvelle plateforme, voire encore par l'argent, avec l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s extra-communautaires. Nous revendiquons un financement public à hauteur des besoins pour l'enseignement supérieur, le recrutement de personnel titulaire et la création de places pour permettre l'accès de chaque candidate et candidat à la filière de son choix. Nous appelons à rejoindre la mobilisation des organisations de jeunesse ce 8 décembre le personnel de l'ESR afin de combattre cette université du tri social.

Notre second point est au sujet de l'obligation vaccinale imposée à certains collègues

Les premières décisions de suspension de collègues scientifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche sont effectives avec retrait du traitement. Elles ont été prises à l'encontre d'agentes ou d'agents qui travaillent pourtant à 100% dans un laboratoire de recherche qui n'accueille aucun ni aucune patient ou patiente, ni même aucun public. Leur unité de recherche est installée sur un campus hospitalier (un CHU), dans un bâtiment entièrement séparé de ceux où les patientes et les patients sont accueilli-es. Les collègues concerné-es ne se rendent jamais dans un service de soin ou de prise en charge administrative des patientes ou des patients. Ces collègues n'ont commis aucune faute professionnelle : ils et elles ne doivent pas être placé-es dans une situation que nos administrations ne réservent même pas aux collègues suspendu-es dans un cadre disciplinaire. Ils doivent au contraire bénéficier d'une continuité d'activité, comme toutes celles et tous ceux qui continuent à travailler dans des conditions en tous points similaires aux leurs, à une décision locale près.

C'est pour l'instant seul-es et privé-es de ressources qu'ils et elles doivent se battre pour retrouver les fonctions dont leur institution n'a pas organisé la relocalisation.

D'une manière générale, les activités menées au sein des universités ne sont soumises à aucune condition d'accès et c'est un droit que nous défendons. SUD éducation et SUD Recherche EPST dénoncent donc ces décisions de suspension, exigent des institutions de l'ESR qu'elles organisent le retour immédiat en fonction des collègues actuellement suspendu-es, apportent leur soutien aux personnels victimes de ces décisions sans fondement juridique et demandent au Ministère d'intervenir auprès des établissements pour faire respecter le droit pour qu'ils organisent le retour immédiat en fonction des collègues actuellement suspendus.

Notre troisième point concerne la note de la cour des comptes sur l'enseignement supérieur et la recherche

D'autre part, Sud éducation et Sud Recherche EPST tiennent à dénoncer la note de la cour des comptes publiée le 21 octobre dernier prônant la création de collèges universitaires sous la coupe des régions, la transformation des organismes de recherche en agence de moyens, voire leur disparition via une dissolution dans l'Agence nationale de la recherche, la disparition des corps de chercheuses et chercheurs via la fusion avec les corps d'enseignants et d'enseignantes chercheur-es. Des propositions pas forcément nouvelles : le coup de l'autonomie au milieu du gué nous est par exemple régulièrement servi depuis la LRU et on en connaît le coût, il s'agit de détruire toujours plus le système d'enseignement supérieur et de recherche ; donc des propositions que toute la communauté connaît pour être déléteres. Il est totalement inacceptable et extrêmement dangereux de laisser la cour des comptes remettre de telles propositions sur le tapis, en pleine période pré-électorale. Le ministère prévoit-il de répondre à la cour des comptes en lui rappelant que cette dernière n'a pas compétence à s'exprimer sur un tel périmètre ?

Enfin, un petit point sur la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, à l'ordre du jour de ce CT.

Rappelons, s'il est nécessaire, que la loi de programmation de la recherche est une loi que Sud éducation et Sud Recherche EPST continueront de combattre. Nous ne pouvons hélas que constater que la mise en œuvre de cette loi avance plus vite lorsqu'il s'agit de mettre en place ses effets les plus déléteres (les emplois précaires, la compétition à outrance) que lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre ses quelques rares avancées. Et pour finir, puisqu'on est en pleine période de vote des budgets, nous souhaiterions reposer une question que nous avons déjà posée : est-il prévu une information du CTMESR sur les incidences sur la gestion des emplois des décisions à caractère budgétaire, comme le prévoit le décret 2011-184 relatif aux comités techniques ?